

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 1 240 854 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:

18.09.2002 Bulletin 2002/38(51) Int Cl.7: **A47F 1/12**(21) Numéro de dépôt: **01200912.2**(22) Date de dépôt: **12.03.2001**

(84) Etats contractants désignés:

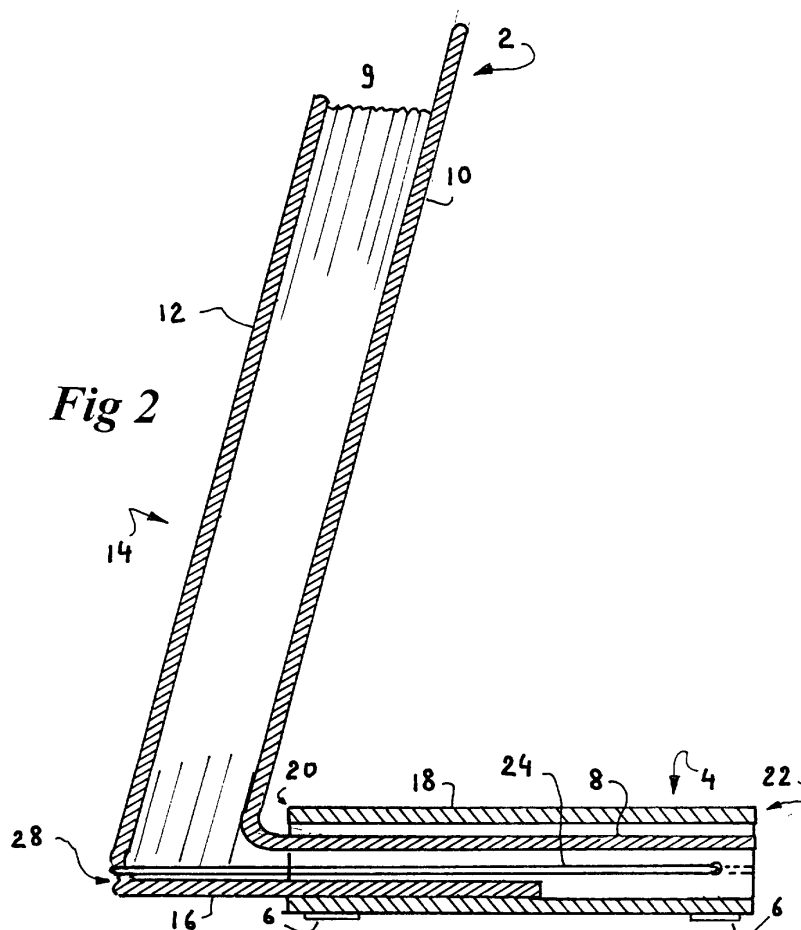
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE TR**

Etats d'extension désignés:

AL LT LV MK RO SI(71) Demandeur: **De Vestel, Yves****38670 Adeje, Tenerife (ES)**(72) Inventeur: **De Vestel, Yves****38670 Adeje, Tenerife (ES)**(74) Mandataire: **Vandenberg, Marie-Paule L.G. et al****Office Kirkpatrick S.A.,****32, Avenue Wolfers****1310 La Hulpe (BE)**(54) **Présentoir pour feuillets et brochures**

(57) Un présentoir pour feuillets et brochures comprenant un support plan arrière (2) et un socle (4). Le socle (4) comprend une coulisse (18) s'étirant vers l'arrière; un support avant (12) mobile est disposé parallèlement au support plan arrière (2); ce support avant (12)

est solidaire d'un coulisseau (16) mobile se déplaçant dans la coulisse (18) du socle (4) en maintenant le support avant (12) parallèle au support arrière (2). Des moyens de rappel (24) tendent à ramener le support avant (12) mobile contre le support arrière (2).

**EP 1 240 854 A1**

Description

[0001] L'invention concerne les présentoirs et distributeurs de prospectus.

[0002] On connaît, dans le domaine des présentoirs, des simples supports inclinés dans lesquels le public intéressé peut puiser à volonté des feuillets informatifs ou publicitaires.

[0003] L'inconvénient de ce type de présentoir est que les feuillets, pour des raisons d'accessibilité évidente, ne sont pas maintenus en place, ce qui donne lieu à du gaspillage; par ailleurs, en cas de chute du présentoir ou de coup de vent, les feuillets s'éparpillent et sont souillés.

[0004] Le but de l'invention est d'assurer un maintien efficace de feuillets mis à la disposition du public tout en leur conservant une accessibilité maximum et une bonne visibilité.

[0005] L'objet de l'invention est un présentoir pour feuillets et brochures comprenant un support plan arrière eu un socle caractérisé en ce que

- le socle comprend une coulisse s'étirant vers l'arrière;
- un support avant mobile est disposé parallèlement au support plan arrière;
- ce support avant est monté sur coulisseau apte à se déplacer dans la coulisse du socle;
- un moyen de rappel tend à ramener le support avant mobile contre le support plan arrière.

[0006] De la sorte, des feuillets ou prospectus mis à la disposition du public peuvent être insérés entre le support plan arrière et le support avant mobile, où ils sont maintenus par pincage.

[0007] De façon avantageuse, le support avant mobile est transparent de façon à laisser apparaître les feuillets.

[0008] Suivant un mode de réalisation préféré, la coulisse est un profilé parallélépipédique ouvert à ses deux extrémités, la face avant étant constituée d'une plaque à section transversale en L, la base de ce L, formant le coulisseau, étant insérée dans la coulisse.

[0009] Suivant un mode préféré, le support plan arrière est également une plaque en L fixée sur ou insérée dans la coulisse.

[0010] Le moyen de rappel est avantageusement un brin élastique fixé d'une part à un support avant mobile, d'autre part à l'extrémité arrière du coulisseau.

[0011] Suivant un mode de réalisation avantageux, le présentoir de l'invention est biface et présente deux faces arrières adossées l'une à l'autre, les coulisseaux des deux faces avant coulisant dans une coulisse commune.

[0012] L'invention a pour avantage une présentation et une visibilité complète des feuillets. Le dos et la partie frontale du présentoir glissant dans un manchon coulissant, en plastique ou aluminium extrudé ou injecté et

mis sous tension par un élastique circulaire de haute résistance comprimant le dos et la partie frontale, les feuillets sont maintenus et comprimés en permanence sur une base parfaitement plane. Ce système évite donc que les feuillets s'envolent et permet qu'ils puissent être retirés du présentoir un par un.

[0013] Le présentoir de l'invention a une capacité approximative de 500 feuillets simples (80 gr/m²) à une grande variété de formats.

[0014] Grâce au système de tension surbaissé, différents dos peuvent être adaptés sur une même base.

[0015] Le présentoir peut être personnalisé pour l'acheteur (impression du logotype ou autre propagande), ce qui évite toute confusion éventuelle ou vol.

[0016] Le système de présentation dos à dos double le volume de capacité tout en conservant l'interchangeabilité des formats.

[0017] Des mâchoires amovibles peuvent être montées sur les faces avant et/ou arrière, ce qui permet une adaptation aisée sans modification des faces.

[0018] D'autres particularités et avantages de l'invention ressortiront de la description ci-après de modes de réalisation particuliers de l'invention, référence étant faite aux dessins annexés dans lesquels

[0019] La Fig. 1 est une vue en perspective d'un premier mode de réalisation du présentoir de l'invention.

[0020] La Fig. 2 est une vue latérale du présentoir de la Fig. 1.

[0021] La Fig. 3 est une vue latérale d'un second mode de réalisation du présentoir de l'invention.

[0022] Le présentoir comprend un support arrière 2 plan légèrement incliné (75° par rapport à l'horizontale) solidaire d'un socle 4, lequel repose sur des pastilles anti-dérapantes 6.

[0023] Le support arrière 2 est formé d'une plaque qui, en section transversale, affecte la forme d'un L, la branche du L 8 étant solidarisée au socle 4.

[0024] Des feuillets à distribuer 9 sont maintenus contre la hampe 10 de la plaque en L par un support avant 12, solide d'une pièce mobile 14.

[0025] Cette pièce mobile 14, formée par une plaque en matériau transparent, a également une section transversale en L.

[0026] Le support avant 12 qui constitue la hampe de ce L est, en substance, parallèle au support arrière 2.

[0027] La branche du L de la pièce mobile forme un coulisseau 16 inséré dans le socle 4.

[0028] Ce socle 4 est constitué essentiellement d'un profilé parallélépipédique 18 ouvert à ses deux extrémités 20, 22. Il assure à la fois le rôle de support du présentoir et celui de coulisse pour la pièce mobile 14.

[0029] Le maintien ferme des feuillets 9 entre le support arrière 2 et le support avant 12 est assuré par des moyens de rappels 24.

[0030] En l'occurrence, ces moyens de rappel sont constitués ici par un brin élastique 26. Ce brin élastique passe dans deux encoches 28 ménagée à la base de la face avant et de part et d'autre du coulisseau 16 pour

venir s'ancrer près de l'extrémité arrière 22 du profilé parallélépipédique. Ce brin 26 peut également former une boucle refermée à l'arrière du socle.

[0031] La Fig. 3 montre un second mode de réalisation, où le présentoir est réversible.

[0032] Une plaque en U ou en V renversée 30 est fixée sur un socle 4 similaire à celui du mode de réalisation précédent, de façon à former deux faces arrières opposées dos à dos. Les extrémités libres de la plaque 30 sont engagées dans les extrémités 20, 22 ouvertes d'un profilé parallélépipédique ou fixées près de celles-ci. Deux pièces mobiles 14 sollicitées par un même moyen de rappel 26 permettent de serrer les feuilles sur les deux faces du présentoir.

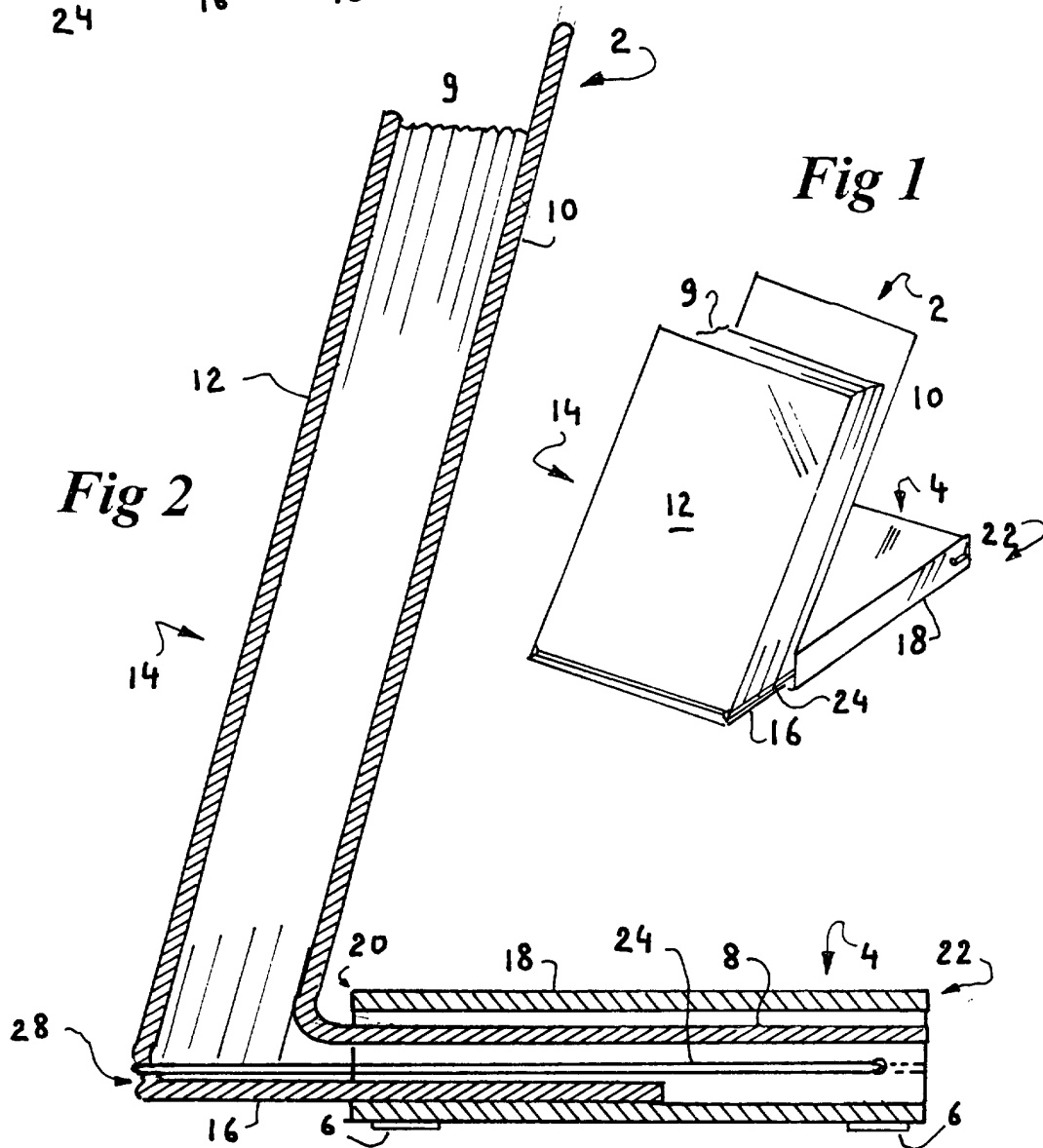
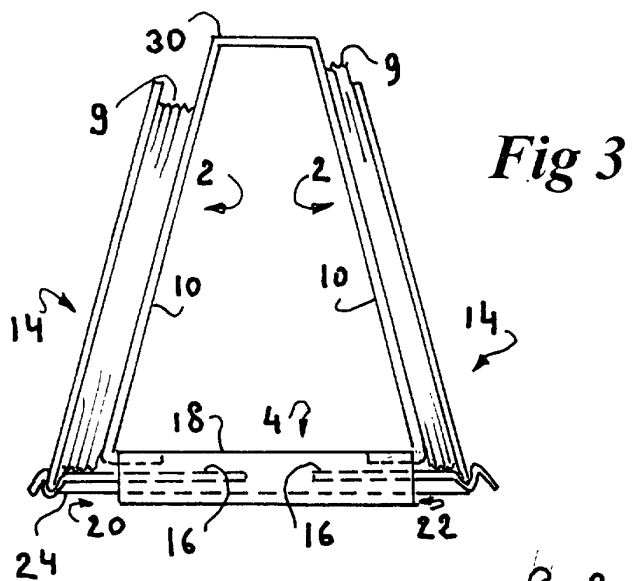
[0033] Dans les deux modes de réalisation représentés, des plaques de plus grand gabarit peuvent être insérées sur les faces avant ou sur les faces arrières de façon à permettre le maintien de feuillets de plus grandes dimensions.

- 5 6. Un présentoir suivant l'une quelconque des revendications précédentes **caractérisé en ce qu'il** présente deux faces arrières (2) adossées l'une à l'autre.
- 10 7. Un présentoir suivant la revendication 6 **caractérisé en ce que** les deux faces arrières (2) comprennent une plaque en U ou en V renversés.

20

Revendications

1. Un présentoir pour feuillets et brochures comprenant un support plan arrière (2) et un socle (4) **caractérisé en ce que**
- le socle (4) comprend une coulisse (18) s'étirant vers l'arrière;
 - un support avant (13) mobile est disposé parallèlement au support plan arrière (2);
 - ce support avant (12) est solidaire d'un coulisseau (16) mobile se déplaçant dans la coulisse (18) du socle (4) en maintenant le support avant (12) parallèle au support arrière (2);
 - des moyens de rappel (24) tendant à ramener le support avant (12) mobile contre le support arrière (2).
2. Un présentoir suivant la revendication 1 **caractérisé en ce que** le support avant est transparent.
3. Un présentoir suivant l'une quelconque des revendications précédentes **caractérisé en ce que** la coulisse (18) est un profilé parallélépipédique (18) ouvert à ses deux extrémités (20, 22), le support avant (12) étant constitué d'une plaque à section transversale en L, la base de ce L, formant le coulisseau (16), étant insérée dans la coulisse (18).
4. Un présentoir suivant la revendication 3 **caractérisé en ce que** le support plan arrière (2) est également une plaque en L fixée sur ou insérée dans la coulisse (18).
5. Un présentoir suivant l'une quelconque des revendications précédentes **caractérisé en ce que** les moyens de rappel (24) comprennent un brin élasti-





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 01 20 0912

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
X	FR 2 419 702 A (STASSER JEAN) 12 octobre 1979 (1979-10-12) * page 1, ligne 15 * * page 2, ligne 32 - ligne 37 * * page 3, ligne 8 - ligne 10; figure 2 *	1,2,5	A47F1/12
A	-----	3,4	
A	BE 759 267 A (FERRERO GMBH) 30 avril 1971 (1971-04-30) * page 4, ligne 7 - ligne 13 *	1,5	
A	CH 280 424 A (MICHEL GINO) 31 janvier 1952 (1952-01-31) * figure 2 *	3	
A	US 5 727 696 A (VALIULIS STANLEY C) 17 mars 1998 (1998-03-17) * colonne 1, ligne 4 - ligne 7; figures 2,3 *		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			A47F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche MUNICH		Date d'achèvement de la recherche 20 avril 2001	Examineur Papadimitriou, S
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 01 20 0912

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

20-04-2001

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2419702 A	12-10-1979	AUCUN	
BE 759267 A	30-04-1971	AUCUN	
CH 280424 A	31-01-1952	AUCUN	
US 5727696 A	17-03-1998	AU 716561 B	02-03-2000
		AU 2841897 A	05-03-1998
		CA 2209587 A	27-02-1998

EPO FORM P0463

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No. 12/82